

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

DÉCEMBRE
E 2017

PRINCIPALES TENDANCES

A fin décembre 2017 et en comparaison avec la même période de l'année 2016, l'exécution des budgets des collectivités territoriales laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes ordinaires de 5% provenant de :

- la hausse de 13,8% des impôts directs suite à l'augmentation de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+60%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+15,4%), de la taxe professionnelle (+4%) et de la taxe d'habitation (+14,6%).
L'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR est due à la revalorisation du taux des parts affectées de 2% en 2016 à 3% en 2017.
- l'accroissement de 1,3% des impôts indirects qui s'explique principalement par la hausse de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+0,7%), de la taxe sur les services portuaires (+20,4%), de la taxe de séjour (+18,6%) et de la taxe sur les opérations de lotissement (+10,9%), conjuguée à une baisse de la taxe sur l'extraction des produits de carrières (-12,6%) et de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-4,6%);
- la hausse de 5,6% des recettes non fiscales provenant essentiellement de l'augmentation des fonds de concours (+17,7%), des redevances d'occupation temporaire du domaine public communal (+11,4%), des recettes domaniales (+3,2%), conjuguée à la baisse des subventions (-1,9%).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 55% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 5,9% en raison de la hausse de 5,7% des dépenses de personnel et de 7,4% des autres dépenses de biens et services, conjuguée à une diminution de 6,1% des intérêts de la dette ;
- des dépenses d'investissement en hausse de 26,1%, passant de 12,3 MMDH à fin décembre 2016 à 15,5 MMDH.

Solde ordinaire et excédent global

- un solde ordinaire positif de 15,3 MMDH contre un solde ordinaire positif de 14,8 MMDH enregistré un an auparavant;
- un excédent global de 4,4 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 4,6 MMDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes contre un excédent global de 6,9 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 4,5 MMDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Fonds disponibles

A fin décembre 2017, les fonds disponibles des collectivités territoriales et de leurs groupements ont atteint 34,4 MMDH dont 27,3 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Décembre 2016	Prévisions 2017	Décembre 2017	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	<u>37 155</u>	<u>34 861</u>	<u>39 011</u>	<u>112%</u>	<u>5,0%</u>
1.1- Recettes fiscales :	29 930	27 901	31 380	112%	4,8%
<i>Impôts directs</i>	8 541	10 008	9 722	97%	13,8%
<i>Impôts indirects</i>	21 389	17 893	21 658	121%	1,3%
1.2- Recettes non fiscales :	7 225	6 960	7 631	110%	5,6%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	783	787	808	103%	3,2%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	754	772	840	109%	11,4%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	3 653	3 409	3 879	114%	6,2%
<i>Autres recettes</i>	2 035	1 992	2 104	106%	3,4%
2- DEPENSES ORDINAIRES	<u>22 349</u>	<u>28 756</u>	<u>23 672</u>	<u>82%</u>	<u>5,9%</u>
2.1- Biens et services :	21 255	27 696	22 645	82%	6,5%
<i>Personnel</i>	11 162	13 257	11 803	89%	5,7%
<i>Autres biens et services</i>	10 093	14 439	10 842	75%	7,4%
2.2-Intérêts de la dette :	1 094	1 060	1 027	97%	-6,1%
3- SOLDE ORDINAIRE	<u>14 806</u>	<u>6 105</u>	<u>15 339</u>		
4- INVESTISSEMENT²	12 332	32 852	15 545	47%	26,1%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	9	-53	6		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	4 455	-4 701	4 620		
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	<u>6 938</u>	<u>-31 501</u>	<u>4 420</u>		
8- FINANCEMENT² :	<u>-6 938</u>	<u>31 501</u>	<u>-4 420</u>		
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 604	2 084	3 867		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 065	-1 255	-1 170		
<i>Excédents antérieurs</i>	-7 477	30 672	-7 117		

¹ Occupation temporaire du domaine public

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Décembre 2016	Prévisions 2017	Décembre 2017	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	29 930	27 901	31 380	112%	4,8%
IMPÔTS DIRECTS	8 541	10 008	9 722	97%	13,8%
<i>Taxe de services communaux³</i>	3 298	3 380	3 309	98%	0,3%
<i>Taxe professionnelle³</i>	2 368	2 532	2 462	97%	4,0%
<i>Taxe d'habitation³</i>	287	412	329	80%	14,6%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 163	1 262	1 342	106%	15,4%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	758	1 211	1 190	98%	57,0%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	667	1 211	1 090	90%	63,4%
IMPÔTS INDIRECTS	21 389	17 893	21 658	121%	1,3%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	18 697	15 231	18 830	124%	0,7%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	370	424	353	83%	-4,6%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	709	718	713	99%	0,6%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	230	215	255	119%	10,9%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	167	200	185	93%	10,8%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	223	185	195	105%	-12,6%
<i>Taxe de séjour</i>	167	187	198	106%	18,6%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	191	176	230	131%	20,4%
<i>Autres impôts indirects</i>	635	557	699	125%	10,1%
RECETTES NON FISCALES	7 225	6 960	7 631	110%	5,6%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	783	787	808	103%	3,2%
<i>Redevance OTDP communal</i>	754	772	840	109%	11,4%
<i>Fonds de concours</i>	1 508	831	1 775	214%	17,7%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	580	552	585	106%	0,9%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	315	281	320	114%	1,6%
<i>Subventions</i>	2 145	2 578	2 104	82%	-1,9%
<i>Recettes diverses</i>	1 140	1 159	1 199	103%	5,2%
TOTAL DES RECETTES	37 155	34 861	39 011	112%	5,0%

³ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6 décembre 2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2010 (B.O n° 5822 du 18 mars 2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	6 531	5 490	26 990	39 011
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	444	367	6 758	7 569
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	413	277	3 642	4 332
<i>Produits des services</i>	0	0	954	954
<i>Produits des biens</i>	31	90	2 162	2 283
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	169	0	5 931	6 100
Taxe sur les services communaux	169	0	3 140	3 309
Taxe professionnelle	0	0	2 462	2 462
Taxe d'habitation	0	0	329	329
1.3- Ressources transférées :	5 918	5 123	14 301	25 342
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	935	4 577	13 318	18 830
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	2 280	0	0	2 280
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	353	0	0	353
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 350	546	983	3 879
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 031	2 660	19 981	23 672
2.1- Biens et services :	926	2 612	19 107	22 645
<i>Personnel</i>	166	2 045	9 592	11 803
<i>Autres biens et services</i>	760	567	9 515	10 842
2.2-Intérêts de la dette	105	48	874	1 027
3- SOLDE ORDINAIRE	5 500	2 830	7 009	15 339
4- INVESTISSEMENT	4 407	4 700	6 438	15 545
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	17	-4	-7	6
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	116	856	3 648	4 620
7- EXCEDENT/DEFICIT GLOBAL	1 226	-1 018	4 212	4 420
8- FINANCEMENT :	-1 226	1 018	-4 212	-4 420
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 555	1 342	970	3 867
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-102	-50	-1 018	-1 170
<i>Excédents antérieurs</i>	-2 679	-274	-4 164	-7 117

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin décembre 2017 laisse apparaître une hausse de 5% des ressources et de 5,9% des dépenses ordinaires, dégagant ainsi un solde ordinaire positif de 15,3 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 15,5 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 4,6 MMDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 4,4 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 39 MMDH en augmentation de 5% par rapport à fin décembre 2016. Ceci s'explique par la hausse de 5% des recettes transférées, de 2,5% des recettes gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales et de 7,3% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2016	Prévisions	2017	Evol. %
Transférées	24 145	21 486	25 342	5,0%
Gérées par l'Etat	5 953	6 324	6 100	2,5%
Gérées par les collectivités	7 057	7 051	7 569	7,3%
TOTAL	37 155	34 861	39 011	5,0%

1.1-RECETTES FISCALES

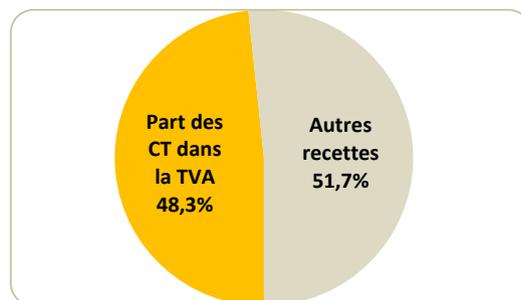
Les recettes fiscales ont atteint 31,4 MMDH, en augmentation de 4,8% par rapport à leur niveau à fin décembre 2016, provenant de la hausse de 13,8% des impôts directs et de 1,3% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 80,4% des recettes globales des collectivités territoriales à fin décembre 2017.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 25,3 MMDH à fin décembre 2017 contre 24,1 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 5%. Cette hausse résulte de l'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+60%)⁴, des fonds de concours (+17,7%) et de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+0,7%), conjuguée à la diminution des subventions (-1,9%) et de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-4,6%).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 48,3% de leur part dans le produit de la TVA.

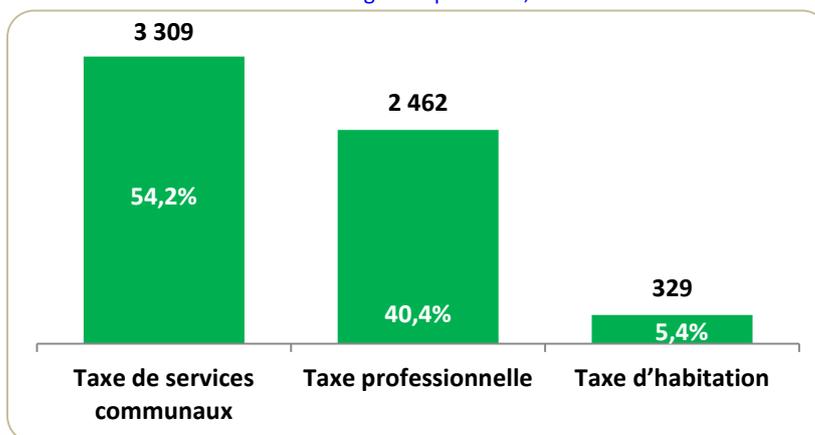
Structure des recettes des collectivités en 2017



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin décembre 2017, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 6.100 MDH contre 5.953 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 2,5%, provenant de la hausse de 4% de la taxe professionnelle, de 14,6% de la taxe d'habitation et de 0,3% de la taxe de services communaux.

Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %

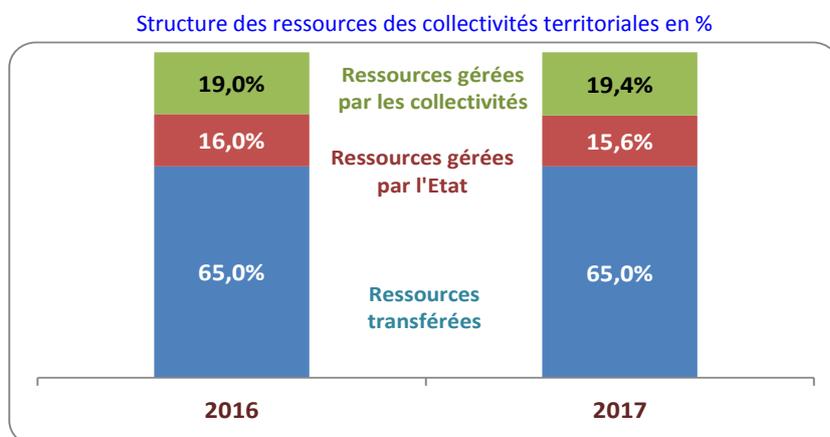


⁴ L'augmentation de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR est due à la revalorisation du taux des parts affectées de 2% en 2016 à 3% en 2017 (articles 7 et 8 de la loi de finances de 2017).

1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont élevées à 7.569 MDH à fin décembre 2017, en hausse de 7,3% par rapport à leur niveau à fin décembre 2016. Elles sont constituées en grande partie par la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.342 MDH), les redevances d'occupation temporaire du domaine public communal (840 MDH), les recettes domaniales (808 MDH), la taxe sur les opérations de construction (713 MDH) et la redevance sur les recettes des mandataires des marchés de gros (585 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin décembre 2016 et fin décembre 2017, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à une diminution de la part des ressources gérées par l'Etat et une stagnation de la part des ressources transférées



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 7.631 MDH, en augmentation de 5,6% par rapport à leur niveau à fin décembre 2016, en raison essentiellement de l'augmentation des fonds de concours (+17,7%), des redevances d'occupation temporaire du domaine public communal (+11,4%) et des recettes domaniales (+3,2%), conjuguée à la baisse des subventions (-1,9%).

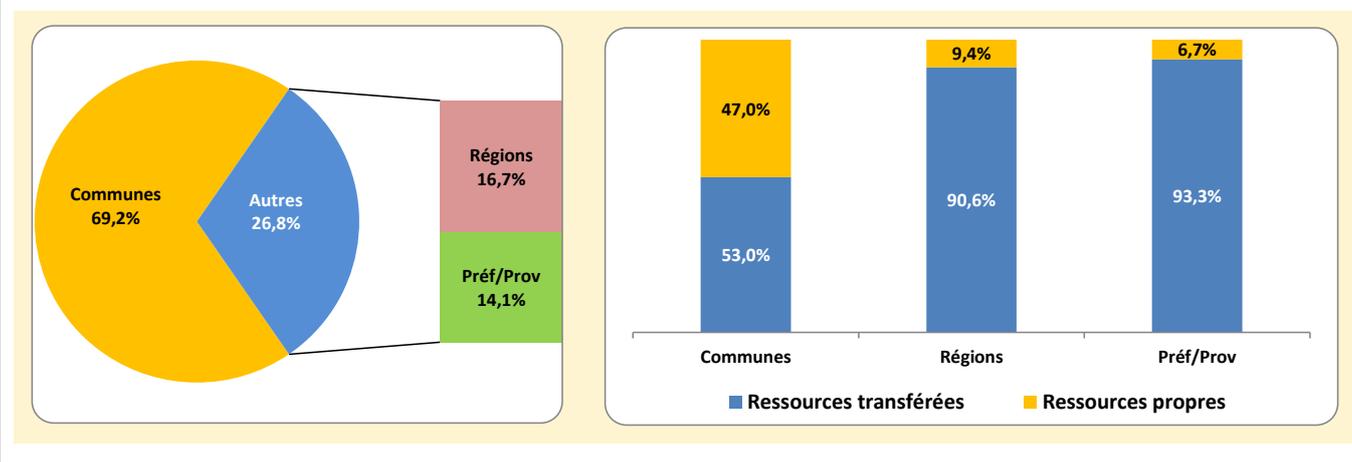
La baisse enregistrée au niveau des subventions provient essentiellement de la diminution des subventions de l'Etat (2.043 MDH contre 2.075 MDH). La part des régions dans ces subventions est de 2 MMDH, soit 95,2%, celle des communes représente 4,7% et celle des préfetures et provinces 0,1%.

Les fonds de concours sont constitués pour une partie des versements effectués par certains départements ministériels (939 MDH contre 918 MDH) et des établissements et entreprises publics (197 MDH contre 177 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 27 MMDH et représentent 69,2% des recettes globales dont les collectivités territoriales ont bénéficié à fin décembre 2017.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale durant l'année 2017 permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 53% des recettes des communes contre 90,6% pour les régions et 93,3% pour les préfetures et provinces.

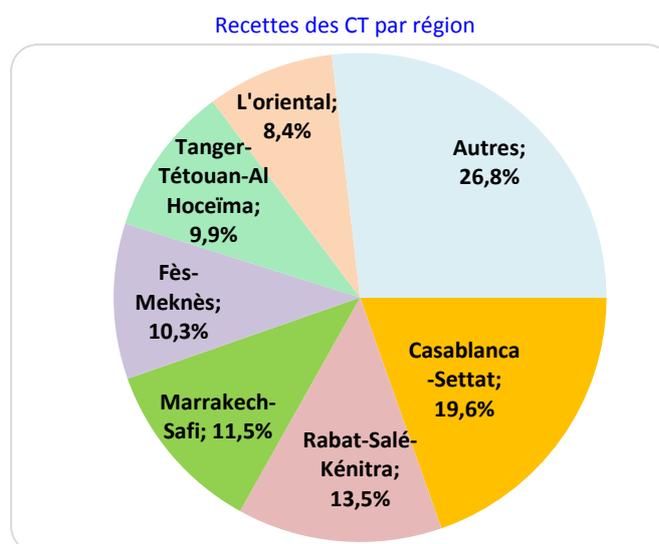


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de 6 régions avec 73,2% de recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (7.658 MDH) représentent 19,6% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,5% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,7%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	2 007	2 553	3 098	7 658
Rabat-Salé-Kénitra	1 015	1 088	3 146	5 249
Marrakech-Safi	1 027	537	2 933	4 497
Fès-Meknès	720	432	2 861	4 013
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	904	541	2 415	3 860
L'oriental	448	253	2 563	3 264
Souss-Massa	555	432	1 884	2 871
Béni Mellal-Khénifra	423	186	2 132	2 741
Drâa-Tafilalet	171	60	1 617	1 848
Laâyoune-Sakia El Hamra	131	0	1 312	1 443
Guelmim-Oued Noun	67	18	816	901
Dakhla-Oued Ed Dahab	101	0	565	666
TOTAL	7 569	6 100	25 342	39 011

2- DEPENSES

A fin décembre 2017, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 40,4 MMDH, en augmentation de 13% par rapport à leur niveau de fin décembre 2016. Elles se composent à hauteur de 58,6% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin décembre 2017, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 23,7 MMDH, soit une augmentation de 5,9%. Cette hausse est le résultat de l'augmentation de 5,7% des dépenses de personnel et de 7,4% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à une diminution de 6,1% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2016	Prévision	2017	Réalisation	Variation
Personnel	11 162	13 257	11 803	89%	5,7%
Autres biens et services	10 093	14 439	10 842	75%	7,4%
Intérêts dette	1 094	1 060	1 027	97%	-6,1%
TOTAL	22 349	28 756	23 672	82%	5,9%

⁵ Décret n°2.15.10 du 20 Février 2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05 Mars 2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin décembre 2017 ont atteint 11.803 MDH contre 11.162 MDH à fin décembre 2016, soit une augmentation de 5,7%. Les salaires représentent 49,9% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 62,7% de leur part dans le produit de la TVA.

La hausse des dépenses de personnel est due principalement à la revalorisation des indemnités allouées aux présidents des collectivités territoriales et aux conseillers et ayant droits et ce à compter de la date de leur élection⁶ (573 MDH contre 248 MDH) et à la hausse des cotisations à la part patronale de la caisse marocaine de retraite (1.004 MDH contre 852 MDH).

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 10.842 MDH à fin décembre 2017, en augmentation de 7,4% par rapport à leur niveau à fin décembre 2016. Elles sont constituées pour 53,2% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 1.027 MDH à fin décembre 2017 contre 1.094 MDH un an auparavant, en baisse de 6,1%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin décembre 2017 a dégagé un solde ordinaire positif de 15,3 MMDH contre un solde ordinaire positif de 14,8 MMDH enregistré un an auparavant. Ce solde a permis le financement de 98,7% des dépenses d'investissement.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 15.545 MDH à fin décembre 2017 contre 12.332 MDH à fin décembre 2016, soit une hausse de 26,1%.

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des émissions au titre des programmes nationaux (+56,2%), des projets intégrés (+24,5%), des acquisitions mobilières (+10,5%), des acquisitions immobilières (+14,1%) et des subventions (72,4%), conjuguée à une diminution des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (-0,5%).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2016	Prévision	2017	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	3 539	10 376	3 522	34%	-0,5%
Projets intégrés⁷	2 555	5 456	3 182	58%	24,5%
Acquisitions immobilières	901	6 390	1 028	16%	14,1%
Acquisitions mobilières⁸	1 196	2 234	1 322	59%	10,5%
Programmes nationaux⁹	3 996	6 872	6 241	91%	56,2%
Subventions	145	1 523	250	16%	72,4%
TOTAL	12 332	32 851	15 545	47%	26,1%

⁶ Décrets n° 2.16.493, 2.16.494 et 2.16.495 du 6 octobre 2016 relatifs aux conditions d'octroi des indemnités aux présidents et conseillers des collectivités territoriales.

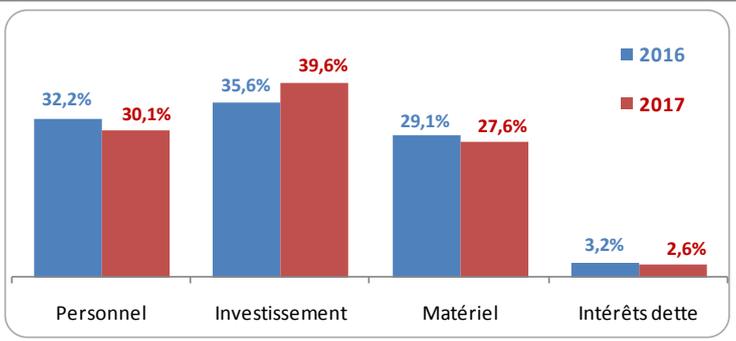
⁷ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁸ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles

⁹ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin décembre 2016 et fin décembre 2017 fait ressortir la hausse de la part des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse des parts des dépenses de personnel, des dépenses de matériel et des charges en intérêts de la dette.

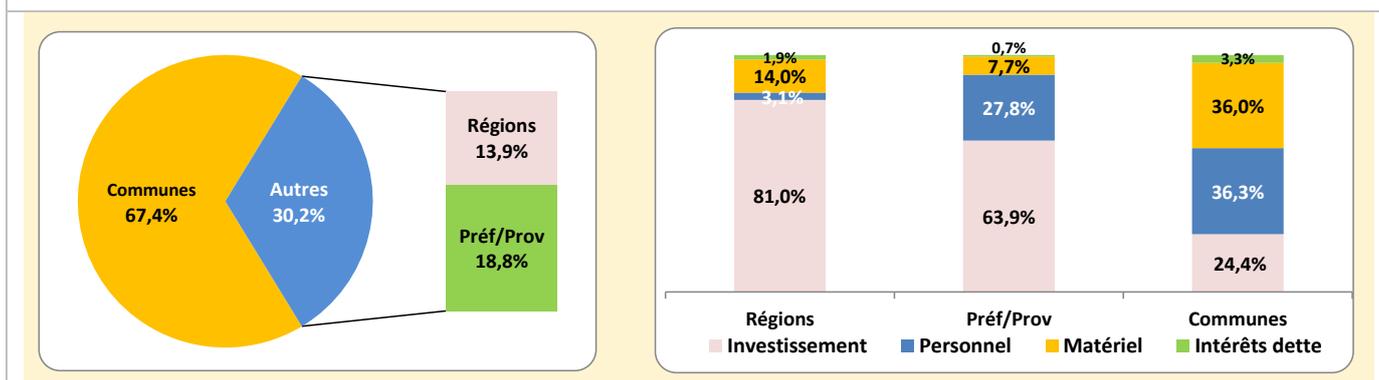


2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 26,4 MMDH, les dépenses ordinaires et d'investissement des communes représentent 67,4% des dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales à fin décembre 2017.

La répartition des dépenses par type de collectivité territoriale à fin décembre 2017 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent une part importante des budgets des communes (36,3%) ;
- les dépenses des préfectures et provinces sont constituées pour 63,9% de dépenses d'investissement ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 81% des dépenses d'investissement, 14% des dépenses de matériel, 3,1% des dépenses de personnel et 1,9% des charges en intérêts de la dette.

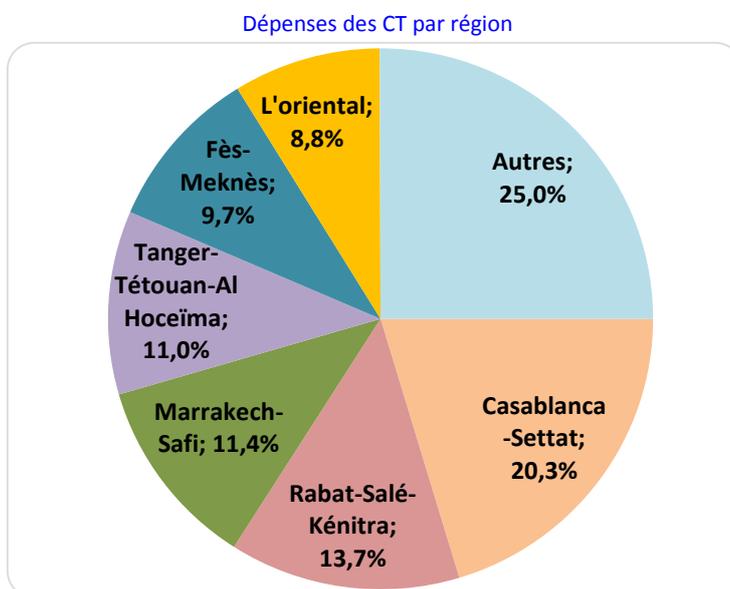


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de 6 régions avec 75% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (7.975 MDH) représentent 20,3% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	2 442	2 540	255	2 738	7 975
Rabat-Salé-Kénitra	1 590	1 689	151	1 944	5 374
Marrakech-Safi	1 237	1 334	86	1 833	4 490
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	1 069	1 106	88	2 039	4 302
Fès-Meknès	1 424	1 122	139	1 136	3 821
L'oriental	1 152	749	59	1 472	3 432
Béni Mellal-Khénifra	812	572	49	1 357	2 790
Souss-Massa	798	628	114	809	2 349
Laâyoune-Sakia El Hamra	433	514	18	660	1 625
Drâa-Tafilalet	485	287	47	588	1 407
Dakhla-Oued Ed Dahab	104	117	1	629	851
Guelmim-Oued Noun	257	184	20	340	801
TOTAL	11 803	10 842	1 027	15 545	39 217

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin décembre 2017 des soldes positifs de 6 MDH et de 4.620 MDH respectivement contre un solde positif de 9 MDH pour les budgets annexes et de 4.455 MDH pour les comptes spéciaux à fin décembre 2016.

4- EXCEDENT / DEFICIT GLOBAL

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent de 4,4 MMDH à fin décembre 2017 contre un excédent global de 6,9 MMDH enregistré un an auparavant.

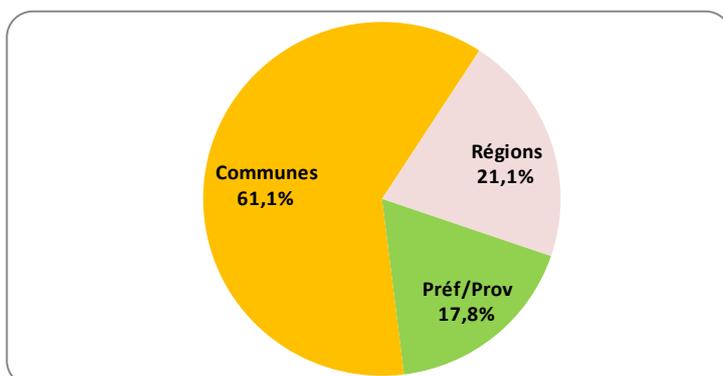
5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin décembre 2017, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 3.867 MDH, a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.170 MDH et la reconstitution des fonds disponibles pour 2,7 MMDH.

6- FONDS DISPONIBLES

Les fonds disponibles des collectivités territoriales à fin décembre 2017 se sont élevés à 34,4 MMDH, dont 27,3 MMDH sont des excédents des exercices antérieurs¹⁰. Les communes interviennent pour 61,1% des fonds disponibles des collectivités territoriales.

Répartition des fonds disponibles à fin décembre 2017



¹⁰ Les excédents des exercices antérieurs sont constitués pour l'essentiel de reports de crédits.